

MODULE DE FORMATION SUR 2 JOURNEES

Règles publiques (légales, administratives et comptables) et coopération décentralisée

PUBLIC CONCERNE

Les contraintes du cadre administratif d'une structure locale publique sont parfois difficiles à adapter aux activités internationales. Cette formation s'adresse à toute personne qui, au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public (élus locaux, agents territoriaux), souhaite mieux cerner les difficultés et adaptations possibles.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les grands principes légaux, administratifs et comptables d'une collectivité territoriale en matière de coopération décentralisée
- Parvenir à concilier les règles de droit public et la coopération décentralisée
- Identifier les erreurs à ne pas commettre, la législation existante et les mécanismes de « contournement »

OPTIONS

PEDAGOGIQUES

- Interventions théoriques et techniques
- Analyse de cas
- Echanges sur la situation de chacun des participants et analyse participative

Points abordés au cours de la formation

RAPPELS DES GRANDES REGLES DE DROIT PUBLIC

- La maîtrise de la gestion administrative et budgétaire
 - Garantir et organiser la bonne gestion des deniers publics
 - Respecter les règles financières et les principes de la comptabilité publique
- Le statut de la fonction publique
- Les instances et processus de décision de la collectivité territoriale

ANALYSE PRECISE DU CONTENU DES LOIS SUR L'ACTION EXTERIEURE DES CT

- Lois de 1992, de 2005 et de 2007
- Etude de jurisprudences récentes

LA STRUCTURATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

- Externalisation de la gestion de la coopération décentralisée : usages, possibilités, risques et conséquences
 - L'outil associatif
 - Le volontariat
 - L'expertise indépendante
 - Les marchés publics
- Les outils alternatifs existant pour la collectivité
 - Le recours ponctuel à une expertise externe
 - La régie autonome
 - La gestion interne
- L'expatriation d'un agent

RELATIONS EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

- L'autorisation des missions pour élus, agents,...
- L'accueil des délégations

GESTION FINANCIERE DE LA COOPERATION

- Les frais de mission
- La régie d'avance
- Les marchés publics
- La gestion des ressources financières, transferts, subventions : pratiques et risques

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

- Textes juridiques fondamentaux
- Documents relatifs aux marchés publics
- Cas pratiques

Intervenant :

Yannick LECHEVALLIER
directeur
Agence COOP DEC Conseil

Dates (2sessions)

18 et 19 juin
8 et 9 juillet

Lieu :

Paris

Horaires :

Jour 1 : 10h30 – 17h/17h30
Jour 2 : 9h30 – 16h/16h30

Tarif :

499 € HT / personne
(596.80 € TTC)

Repas non compris

Possibilité d'organiser cette formation dans votre collectivité ou pour un groupement de collectivités

Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 €

SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G - 30 rue Claude Tillier – 75 012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél : 01.40.09.20.26